

Jérôme Blanchet
Directeur de projet Eau
Préfecture

mise en
œuvre du
Plan Eau
DOM



Comité de l'Eau et de la Biodiversité
26 mars 2019

- Rappels
- Marie-Galante : premier signataire d'un contrat de progrès
- PAP et Gouvernance
- Les contrats de transition

Rappels

- Objectifs définis par la CRE

OS1 : reconstituer les capacités de recouvrement des collectivités compétentes

OS2 : améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur

OS3 : réaliser des investissements lourds en fonction des progrès « capacitaires »

OS4 : intégrer les politiques d'eau et d'assainissement dans les grands enjeux de développement

Marie-Galante : premier signataire d'un contrat de progrès

- un diagnostic financier, technique et organisationnel partagé
- fixe des objectifs précis sur 5 ans en matière d'amélioration des services d'eau et d'assainissement
- plan soutenable financièrement
- coût total du plan d'actions: 7M€ subventionné à hauteur de 65%
- un bilan semestriel portant sur la réalisation des actions.

PAP et Gouvernance

- Fin des travaux du PAP en 2020
- Engagement des collectivités sur la gouvernance
- Et pour autant, des urgences techniques à traiter
 - ⇒ contrats de transition puis contrat de progrès

Les contrats de transition

- Durée et objectifs resserrés
- Engagement des collectivités sur la gouvernance
- Finalisation en cours sur Cap Excellence
- Plan d'actions en cours sur le SIAEAG
- Diagnostics en cours sur la CANBT et la CAGSC